



Compte rendu

19 novembre 2024 – Loon-Plage

Réunion thématique – Sûreté Sécurité



DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

ORGANISÉ PAR



commission
nationale du
débat public



Séquence 1 – Comment sont conçues la sûreté et la sécurité des installations

M. **Thibaud Meisgny**, chef de la division de Lille pour l’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a rappelé la définition de la sûreté nucléaire. La finalité de la sûreté, c’est de protéger les personnes et l’environnement, en prévenant les accidents et en limitant les effets de la conception et l’installation à son démantèlement. Parler de la sûreté c’est parler de son fonctionnement matériel et humain, et être distinguée de la sécurité qui se centre davantage sur les actes de malveillance. La responsabilité principale de la sûreté repose sur l’exploitant de l’installation, c’est-à-dire EDF qui est responsable de la maîtrise des risques. C’est donc à EDF de démontrer la sûreté de son installation, de mettre en place des outils de surveillance et de créer une culture collective de la sûreté en interne. Pour garantir la confiance, un contrôle indépendant et transparent est essentiel. Ce contrôle est un pouvoir régalién de l’Etat donné à l’ASN, appuyé par l’expertise de l’IRSN (notamment sur l’évaluation scientifique et technique de la sûreté). Le rôle de l’ASN est de s’assurer que les dispositions mises en place par EDF répondent bien aux objectifs de sûreté. Pour cela, l’ASN s’appuie sur des divisions locales et leurs équipes d’inspecteurs pour assurer les inspections. La division de Lille s’occupe des inspections de la centrale de Gravelines, mais aussi la radioprotection dans toutes les applications médicales et industrielles des technologies nucléaires civiles. Toutes les inspections font l’objet d’une lettre de suite qui dresse les conclusions et qui est disponible en ligne sur le site de l’ASN et consultables par tous. Concernant l’EPR2 de Gravelines, l’ASN aura à se prononcer sur les nombreuses étapes du projet.

Le **Lieutenant-Colonel Raphaël Clochard**, Chef du pôle appui opérationnel du Département de la sécurité nucléaire, a présenté le rôle de ce département qui appartient au service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du Ministère de la Transition écologique qui a en charge la défense et la sécurité les établissements qui relèvent de son périmètre, de l’énergie et du nucléaire. La sécurité nucléaire c’est d’abord d’empêcher tout vol et détournement de matière nucléaire et de protéger les matières nucléaires des agressions et actes malveillants dont terroristes. La sécurité rejoint la sûreté sur l’objectif de protéger la population et l’environnement. La sécurité est partagée en termes d’anticipation au niveau de l’Etat avec le Ministère de la Transition écologique, le Ministère de l’Intérieur, le Ministère des Armées, et le Secrétaire général à la Défense sécurité rattaché au Premier Ministre qui est en charge de la détermination de la menace. Il y a ensuite la responsabilité de l’opérateur. La responsabilité complémentaire revient à l’Etat, représenté par le préfet, appuyé par l’ASN en cas d’accident ou d’incident. Le Département de la sécurité nucléaire a trois missions :

- La réglementation des sites et des transports ;
- L’autorisation des installations et des transporteurs à détenir la matière nucléaire ;
- L’inspection des installations nucléaires civiles.

Mme. **Claire Tronel**, Cheffe de la mission de protection des installations nucléaires industrielles a complété avec un focus sur les notions de stratégie de sécurité. En termes de sécurité, un point important est la conception des installations. Les composantes de la sécurité étudiées s’appuient sur une menace. La notion de culture de sécurité est importante, ainsi qu’un processus de management de la sécurité. Le volet de gestion de crise et tout un lot de protections physiques sont également mis en place. L’Etat délivre également des autorisations et l’opérateur doit fournir une démonstration de sécurité, avec une obligation de moyens et de résultats.

M. **Sébastien Israël**, Chef de Service Nouveaux Réacteurs à l’Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) est intervenu sur le risque lié à l’environnement industriel. Les risques d’agressions externes sont pris en

considération, en recensant les sources et en évaluant les risques dans la zone d'installation. Le site de Gravelines présente un environnement industriel dense, avec des installations qui présentent des risques d'incendie, d'explosion, de toxicité... De ce fait, les bâtiments du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines, sont dimensionnés un peu différemment que dans les autres sites de France. Par exemple, ils sont dimensionnés à une suppression de 200 mbar, comparé à 50 mbar pour les autres réacteurs en exploitation ou 100 mbar pour l'EPR de Flamanville. Ces risques sont mis à jour constamment car l'environnement peut évoluer, et notamment dans tous les examens périodiques. La zone d'implantation envisagée des EPR2 devra être évaluée, elle se trouve à l'extérieur du CNPE actuel et donc présente d'autres risques.

M. **Nicolas Fournier**, membre de l'association ADELFA et membre de la Commissions Locales d'Information (CLI) Gravelines a souligné l'importance du contrôle citoyen des installations nucléaires et le rôle central qu'ont les CLI à ce titre. Il a remercié les représentants du Haut Fonctionnaire en partageant s'être récemment vu refusé l'accès au CNPE, peut-être à cause de ses engagements associatifs chez les Amis de la Terre et Greenpeace. Après avoir fait jouer un droit de recours, le Haut Fonctionnaire l'a finalement autorisé pour qu'il puisse continuer son activité (suivre les inspections, participer aux groupes de travail, analyser les incidents etc...). Il a également souligné que d'autres risques que ceux cités précédemment sont à prendre en compte : le risque d'inondation mis en lumière par Greenpeace et qui s'appuie non pas sur les données prises en compte par EDF (le consensus au sein du GIEC, et non pas les scénarios les plus forts), et le risque industriel.

M. **Francis Adriansen**, membre de la CLI Gravelines et membre du conseil municipal de Looberghe a rappelé les missions de la CLI. Celle de Gravelines représente un rayon de 20 km autour de la centrale, 53 communes et 328 292 habitants. Elle regroupe 120 membres en 5 collèges et est une instance indépendante. Elle est composée à 62% d'élus, mais aussi des représentants de la Belgique, du monde économique et syndical et les associations de protection de l'environnement. Les services de l'Etat et EDF sont invités mais n'en sont pas membres. Le rôle de CLI est de sensibiliser, notamment au travers d'ateliers dans les écoles et les réunions publiques ; l'information et la concertation (notamment via une brochure d'information et un site internet) ; de suivre le CNPE (participation aux inspections) ; et de lancer des expertises complémentaires. Un exemple d'action intéressant est celui de l'exercice dans une école avec une mise en situation qui a mis en lumière que les enfants sont des vecteurs essentiels de communication, puisqu'ils remontent les informations à leurs parents. Par ailleurs, un groupe de travail d'environ 15 membres fait 4 réunions par an depuis 2019 avec une présentation, va à la rencontre d'EDF pour comprendre les événements.

M. **Antoine Ménager**, membre de la direction d'EDF et en charge de ce débat public, a réaffirmé que le premier responsable de la sûreté en France c'est l'exploitant. Par conséquent, c'est la priorité d'EDF et de ses travailleurs qui travaillent dans les centrales au quotidien. La confiance est existante à Gravelines, mais elle se nourrit par la transparence avec des dispositifs de contrôle et d'information. Les EPR2, s'ils se font, seront exploités selon les mêmes standards dès le début de sa construction, aux dernières autorisations en 2038-2039. Mais Antoine Ménager assure qu'EDF sera vigilant à la sûreté dès la conception de l'EPR2. A l'époque de la création des EPR, l'objectif a été de diviser par dix la probabilité de l'accident grave, et que si cet accident survient malgré tout, ses conséquences soient significativement limitées. L'EPR2 s'appuie sur cet atout de l'EPR mais en apportant des simplifications de fabrication. Toutes les situations prises en compte sont récapitulées dans le guide de l'ASN qui reprend toute la réglementation. Trois risques résonnent particulièrement à Gravelines :

- Le risque d'inondation externe est pris, au titre de la sûreté, intrinsèquement à la conception. Les hypothèses prises en compte pourront être discutées avec des experts notamment lors du webinaire du 10 décembre.
- Le risque lié à l'environnement industriel. Une veille continue est faite des sites industriels mais aussi les transports. Nous étudions surtout les effets : les effets de surpression, thermiques et toxiques.
- Le risque lié au terminal méthanier : on ne considère pas seulement un problème qu'il pourrait y avoir sur un réservoir du terminal qui est à 4 km, mais on considère une fuite de gaz qui constituerait un nuage homogène et qui viendrait se déplacer et exploser au-dessus de la centrale.

M. **Antoine Ménager** renvoie au DMO pour plus d'informations sur les risques pris en compte.

A la suite de ces interventions, une séance de questions réponses a été ouverte.

Une première personne, agriculteur à Bourbourg, demande quel est l'assureur d'EDF ? Il a également attiré l'attention sur l'approvisionnement de l'uranium : de quel pays vient-il ? Dans quelle condition a-t-il été extrait ? Comment est-il acheminé ? Concernant les durées de travaux, il a exprimé son étonnement concernant la durée des travaux Flamanville et sur son coût de fabrication qui a explosé.

M. **Antoine Ménager** a précisé qu'EDF dispose d'une couverture assurantielle dite « programme d'assurance responsabilité civile nucléaire » et que ces questions avaient été répondues lors du précédent débat public. Concernant l'uranium, EDF diversifie son approvisionnement dans le monde, notamment en fonction de la géopolitique. L'Australie et le Canada peuvent être cités, l'exploitation au Niger a été suspendue récemment. Concernant les délais de construction, Antoine Ménager rappelle que la conception d'EPR2 a été réfléchi pour en faciliter la fabrication et en faire un objet de série, ce qui va permettre d'aller plus vite et donc de coûter moins cher.

Une personne du public, membre d'une structure qui travaille sur les questions d'environnement et de santé a exprimé son étonnement sur le fait que les questions de santé ne soient pas abordées davantage dans le Débat public. Elle rappelle que la centrale rejette tout le temps, et que cela va augmenter avec les nouveaux réacteurs. Elle cite une étude INWORKS qui a montré qu'il y avait des conséquences sur la santé des travailleurs dans le secteur du nucléaire, avec une augmentation de tumeurs et de leucémie. Sa question est la suivante : que ferez-vous pour protéger les personnes qui travaillent dans la centrale et pour suivre les populations autour de la centrale ? Avez-vous des registres pour les cancers et les leucémies ?

Une personne du public, membre des « Ecologistes » ajoute une question sur les salariés de la centrale. Comment gère-t-on en cas de pandémie, ou de cas de force majeure qui empêche une partie des travailleurs de se rendre à la centrale ? Comment les salariés sont-ils évacués en cas de force majeure ? Concernant la population, en cas d'évacuation, comment sont pris en charge les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer ? Cette participante partage également son hésitation à participer ce soir et sa lassitude d'entendre EDF affirmer que tout va bien.

M. **Antoine Ménager** (EDF) répond à ces questionnements en affirmant que des contrôles réguliers sont réalisés. EDF est soumis à des arrêtés de rejets et des études d'impact prenant en compte les rejets. Au final, ce sont les pouvoirs publics qui délivrent les autorisations, sur la base de ces études. Concernant la santé des travailleurs, c'est une priorité d'EDF qui suit très bien ses travailleurs. Antoine Ménager rappelle qu'il a été directeur d'une

centrale en temps de pandémie et rassure sur la capacité d'EDF et de ses salariés d'EDF à se mobiliser dans ce cas de situation. En cas d'inondation, qui constituerait une situation de crise, des gradations sont prévues pour garantir la sûreté de l'installation. Une force d'action rapide a également été conçue pour être capable de ravitailler le site, qui peut dans tous les cas travailler 72 heures en autonomie.

M. **Nicolas Fournier** (ADELFA) suggère que les seuils qui sont respectés pourraient être plus contraignants et restrictifs. En matière de santé publique liée au nucléaire c'est l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et non l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui fixe les normes.

Une représentante de Greenpeace souligne le fait que l'utilisation du nucléaire civile ou militaire a conduit à la contamination et l'irradiation de milliers de personnes. Des études ont été réalisées sur les victimes des accidents de Tchernobyl, de Fukushima et de Three Mile Island. Elle interroge sur l'absence des résultats de ces études sur les panneaux d'information de l'ASN et de l'IRSN ? Elle souligne le fait que ces panneaux affirment qu'il n'y a peut-être pas d'effet à faible exposition alors que des études montrent qu'il n'y a pas de dose sans danger. Le risque zéro n'existe pas, mais on parle d'un risque incommensurable. L'impact sur le corps ce sont des malformations, des cancers, de maladies respiratoires, des avortements plus fréquents... Une culture du doute est opérée par l'industrie du nucléaire sur ces sujets qui fait qu'on ne parle pas des victimes.

Un second représentant de Greenpeace, demande pourquoi la centrale n'est pas prise en compte dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la région de Gravelines.

M. **Thibaud Meisgny** (ASN) précise que le PPRL concerne les installations classées pour la protection de l'environnement et c'est un cadre pour les risques conventionnels. Le risque nucléaire est traité à part, dans le Plan Particulier d'Intervention.

Concernant la question de la santé et les seuils, un certain nombre d'études épidémiologiques ont été faites, historiquement liées au nucléaire militaire pendant la Seconde Guerre mondiale. Elles ont permis de comprendre l'effet des doses importantes sur la santé. Par contre, il est plus difficile de trancher lorsqu'on a des doses très faibles. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'études qui permettent de trancher la question. Le principe de précaution appliquée par les autorités dont fait partie l'ASN, c'est de considérer qu'on extrapole une relation linéaire à partir de ce qu'on a observé sur les fortes expositions. Des doses réglementaires d'exposition sont donc imposées et contrairement à ce que disait M. Fournier, ce n'est pas que l'IAEA qui les édite, mais également d'autres instances internationales. Ces seuils sont constamment réévalués, comme cela a été fait récemment lorsqu'on s'est aperçu que l'exposition avait des effets sur le cristallin.

M. **Régis Guyot**, membre de l'équipe du débat, précise que la question de la santé pourrait être abordée dans chacune des réunions et qu'elle sera prise en compte dans le compte-rendu.

M. **Antoine Ménager** précise que les données affichées sur les panneaux d'exposition de l'ASN et l'IRSN font référence pour EDF et sont citées dans le DMO qu'il invite à consulter.

Un membre de la Société Française d'Energie Nucléaire et de la CLI Gravelines a souligné que l'amélioration du système de sûreté des EPR2 a pris en compte le retour de Fukushima. Il pose une question au représentant de l'IRSN : que pensez-vous du niveau de sûreté des réacteurs étrangers de génération 3 et comment le comparer au niveau de sûreté de l'EPR2 ?

M. **Sébastien Israël** (IRSN) répond que tous ces réacteurs répondent aux mêmes exigences de sûreté fixées par la Western European Nuclear Regulators Association (WENRA).

Un membre de l'association la Ferme des ânes à Brouckerque a dit l'inquiétude des membres de l'association vis-à-vis des six réacteurs actuels. L'ajout de deux réacteurs supplémentaires en fera surement une cible d'actes malveillants et terroristes, dans un contexte de guerre entre l'Ukraine et la Russie. Comment les six réacteurs présents sont-ils construits pour éviter les attaques possibles ? Quelles normes seront mises en œuvre pour les deux EPR2 ? Ne donne-t-on pas le bâton pour se faire battre en concentrant tout le risque à un endroit ?

Le **Lieutenant-Colonel Raphaël Clochard** (Haut fonctionnaire de défense et de sécurité) répond que la menace est une information classée et qu'elle ne peut être dévoilée. Néanmoins, elle est transmise à EDF et l'Etat s'assure qu'EDF y répond.

M. **Antoine Ménager** complète que les nouveaux réacteurs prévoient depuis 2001 la chute d'un gros porteur civil sur le bâtiment réacteur. Par ailleurs, la centrale de Gravelines ne sera pas la plus grosse centrale du monde, puisque celle-ci se trouve en Corée du Sud.

Séquence 2 – Comment seraient organisés les secours à la population en cas d'accident nucléaire ? Par quels acteurs ?

Pour introduire cette table ronde, **deux porte-paroles** ont restitué les échanges précédents issus de l'atelier préparatoire. Les participants ont identifié plusieurs questions :

- Des demandes de contenus d'information pour se préparer en cas d'accident : disposer d'une échelle des types d'accidents, selon leurs types, leurs impacts, leur gravité et y associer des comportements à adopter. Ils souhaitent particulier savoir :
 - Comment sommes-nous évacués : avec notre voiture personnelle, ou des transports collectifs ?
 - Que met-on dans une valise si on doit évacuer ?
 - Va-t-on chercher ses enfants à l'école ?
 - Faut-il prendre des pastilles d'iode et si oui, à quel moment ? Où est-ce qu'on les trouve ?
 - Que se passe-t-il en cas d'absence d'électricité ?
 - Concernant l'évolution des consignes en cas d'accident : quels critères font qu'on doit évacuer, se confiner, consommer tel ou tel produit, et quels critères vont déterminer qu'on peut rentrer chez soi, se déconfiner, consommer telle nourriture etc ?
- Des questionnements la diffusion de l'information avant l'accident et en cas d'accident :
 - Les maires, les entreprises doivent être les relais de l'information pour qu'elles soient connues de tous les habitants, mais aussi par ceux qui travaillent sur le territoire.
 - Des exercices doivent être organisés régulièrement, la question c'est qui les organise ?
 - Comment on est averti qu'un accident a lieu ? Qui nous avertit ? Quel est le bruit de la sirène ?

- Quelles sources d'information sont fiables pour suivre l'évolution de l'accident et des consignes ? Notamment avec les risques de diffusion de fausses informations aujourd'hui.
- Si je veux poser des questions sur l'accident, l'évacuation, qui puis-je appeler ?

M. **Frédéric Loiseau**, Sous-Préfet de Dunkerque a précisé que la gestion de crise s'inscrit dans un continuum de sécurité qui commence au départ par tous les aspects de sûreté et de sécurité, dans l'acculturation de la population, et à ce titre le rôle de la CLI est essentiel, dans la planification et dans le travail de documentation. En bout de chaîne arrive la gestion de crise. Le meilleur allié est le sursaut technologique et le fait qu'on construit de plus en plus d'outils sûrs. Le risque fait peur mais c'est un risque très spécifique : il est invisible et peut faire des dégâts considérables. Pourtant, il arrive rarement. S'il arrive, comment travaille-t-on ? D'abord, il y a la chaîne d'alerte à la population via les sirènes, les médias etc et le déclenchement de la réponse opérationnelle lorsqu'EDF a informé le préfet de l'accident majeur. Le préfet a l'autorité unique de réponse opérationnelle en cas de crise, et il a sous sa responsabilité les agents de l'Etat, les élus locaux etc. Il y a une montée en puissance du Centre d'Opération Départemental qui concentre les informations. Il y a une sollicitation possible de moyens supplémentaires nationaux ou zonaux si besoin, un centre de veille, un centre interministériel de crise et l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) qui prend les décisions : confiner ou évacuer. Ces décisions se prennent avec un réseau de conseillers. Un autre aspect fondamental est la communication. Aujourd'hui, il y a deux personnes pour gérer une crise, là où avant il n'y en avait qu'un : un qui gère la crise et l'autre qui fait le compte-rendu aux autorités et aux médias.

M. **Francis Adriansen**, membre de la CLI « Gravelines » et conseiller municipal de Looberghe a détaillé les actions prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde où le volet nucléaire a été ajouté (avec l'inondation, les tempêtes, le transport de matières dangereuses...) dans la commune de Looberghe. La commune est dans le périmètre des 20 kilomètres. Cela dépend aussi où la commune se situe dans le périmètre et par rapport au site nucléaire. Ici dans le périmètre de 20 km, la commune serait sous la responsabilité des pouvoirs publics et est concernée par la mise à l'abri et la prise de comprimés d'iode. Selon l'endroit où se trouve la commune, les dispositions ne seraient pas les mêmes puisqu'on peut également se trouver dans une zone d'évacuation immédiate de la population. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été diffusé à la population et reprend de manière synthétique les risques et les dispositions à prendre par les habitants. Le travail de diffusion n'est pas terminé car beaucoup d'habitants n'ont pas connaissance de ce type de document. La CLI peut également proposer une formation « media training » à destination des élus locaux pour apprendre à communiquer en cas de crise et pour élaborer des Plans communaux de sauvegarde.

M. **Antoine Ménager** (EDF) rappelle que la responsabilité de l'exploitant est de prendre toutes les dispositions de prévention de l'accident. Si l'accident arrive, l'exploitant doit y être préparé en interne avec le Plan d'Urgence Interne que nous mettrons en œuvre avec des équipes d'astreinte et pour lequel elles s'entraînent régulièrement. Des équipes s'entraînent pour faire des mesures à communiquer aux pouvoirs publics pour prendre les décisions.

A la suite de ces introductions, un temps de questions réponses a été organisé.

Un membre des Amis de la Terre de Dunkerque a évoqué la question du transport des déchets, qui circulent dans la Région sur des « trains castors ». Qu'en est-il de la sécurité des trains et des sites que ces trains traversent ? Par ailleurs, il a souhaité rendre hommage à Sébastien Briat, militant antinucléaire, décédé le 7 septembre 2004, percuté par un de ces trains.

Le **Lieutenant-Colonel Raphaël Clochard** (Haut fonctionnaire de défense et de sécurité) affirme qu'il y a un contrôle drastique des opérateurs, des moyens de transport routiers et ferroviaires. Certains sont escortés par la gendarmerie. Des inspections sont menées et nous avons une des réglementations les plus fermes en termes de transport.

Une participante a souligné la normalité à parler de sécurité. Cela devient presque normal de vivre dans un environnement aussi dangereux et ça ne devrait pas.

M. Nicolas Fournier a posé une question : en cas de consigne d'évacuation, comment est évacué le personnel des sites industriels de la zone ? Sachant que les laisser sans salariés pourrait constituer un risque supplémentaire.

M. Frédéric Loiseau, Sous-Préfet de Dunkerque a rappelé que la doctrine ORSEC est celle de toutes les crises. En termes de conséquences opérationnelles, il est plus simple de confiner que d'évacuer. Evacuer est une opération très compliquée, surtout en zone très urbanisée comme ici. Le rôle de la puissance publique n'est pas de faire que tout aille bien à coup de baguette magique, mais c'est de limiter et de minimiser les conséquences graves de la survenance du risque.

Un membre du MEDEF Côte d'Opale a souligné qu'il existe sur le Dunkerquois un guide à la disposition des entreprises intitulé « Prise en compte des risques nucléaires dans les entreprises industrielles », c'est un outil de travail pour que ces entreprises travaillent à intégrer ce risque dans leur Plan d'Organisation Interne en cas de crise. Les entreprises industrielles du Dunkerquois hors nucléaire sont disponibles pour adapter ce guide. A l'occasion de l'exercice PPI, ces entreprises ont fait des propositions remontées aux pouvoirs publics.

Une habitante du périmètre de 10 kilomètres de la centrale revient sur les consignes de sécurité en cas d'accident. Il est indiqué qu'il ne faut pas fumer ce qui pose question quand l'on voit les grandes industries alentours. Par ailleurs, faut-il prendre sa voiture ou non ? Qu'en est-il de la prise des comprimés d'iode ? Il paraît que les personnes ayant déjà des problèmes de thyroïde ne doivent pas en prendre. Comment sont gérées les personnes en transit sur le territoire ?

M. Francis Adriansen (CLI) est revenu sur la prise de comprimés d'iode : une campagne démarre actuellement pour les personnes habitant dans le périmètre des 10 km. Pour les personnes dans un rayon de 20 km, elles peuvent récupérer leurs comprimés dans une pharmacie. Concernant les itinérants, c'est à la charge des loueurs de logement de prévoir des comprimés d'iode. Les communes doivent également mettre à disposition un nombre suffisant de comprimés dans les établissements recevant du public.

M. Frédéric Loiseau, Sous-Préfet de Dunkerque a souligné l'efficacité de la campagne de distribution des comprimés d'iode qui a commencé en juin 2024. Au 6 novembre, ont été écoulées 22 793 boîtes ce qui représente 58% de la population couverte en moins de 5 mois.

La représentante de Greenpeace demande si le risque de guerre est pris en compte dans les analyses de sécurité. Elle a ajouté qu'il n'était pas acceptable pour une population de prendre tous ces risques alors que des alternatives sont possibles pour produire de l'électricité. Le personnel de la centrale est aussi en première ligne de ces risques. Pourquoi s'obstiner à faire prendre tous ces risques à la population ?

Mme. Claire Tronel, Cheffe de la mission de protection des installations nucléaires industrielles a précisé que la conception des centrales n'est pas faite pour un contexte de guerre. Ces aspects de sécurité sont gérés dans un contexte de conflits armés, car dans la gestion du nucléaire civile, le contexte de conflits armés n'est pas couvert.

Un habitant de Bourbourg s'étonne de ne prendre connaissance des documents sur les risques que lors de cette réunion alors qu'il habite depuis quatre ans la commune. Il invite à s'interroger sur : est-ce qu'une industrie (nucléaire ou non) doit avoir un impact sur une population aussi grande ? La société telle qu'elle a été bâtie consomme de plus en plus, avec ces conséquences. En tant qu'habitant, il souligne qu'on ne lui a jamais demandé s'il était d'accord pour habiter dans un territoire qui présente ces risques, où il doit avoir un sac à dos prêt au cas où il y aurait un accident. Il invite également à se questionner sur l'impact des déchets nucléaires.

Conclusion

M. Régis Guyot, membre de l'Équipe du Débat, a conclu cette rencontre en insistant sur le fait que l'information et la prévention sont essentielles et ne doivent jamais cesser. Il a également souligné que la sûreté et la sécurité sont une chaîne très coordonnée d'acteurs dont une large part est faite à la planification et à la prévention.

Concernant les sujets de santé, M. Régis Guyot a insisté sur l'importance des questions de santé au travail, et notamment celle des travailleurs qui seront investis sur la période de chantier.

Il a également invité les personnes à participer à la concertation sur le Pilotage de la Politique Énergétique et la stratégie nationale bas carbone en cours, jusqu'au 15 décembre.

M. Luc Martin, Président de l'Équipe du Débat, a conclu en rappelant les prochaines étapes du débat.